

REGLEMENT PARTICULIER

42^{ème} Course de Côte Régionale

La Malène Gorges du Tarn

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA LOZERE

Organise les 7 et 8 Juillet 2018

Une course de Côte régionale dénommée : 42^{ème} Course de Côte Régionale de la Malène Gorges du Tarn

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France 2018 de la Montagne Coefficient 1, le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée, le Challenge ASA LOZERE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro CC6/2018, en date du 14 Mai 2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Comité d'Organisation

Président : Cédric VALENTIN

Membres : Adrien BONICEL, Cyril DURAND, Cédric GINIER, Valérie GINIER, Jérôme LAURET, Gilles LAUZE, Christophe MONTEIL, Jacques PAOLI, Bernard PIC, Sébastien PIC, Manu RODRIGUES, Thierry SALANSON, Thierry RESSOUCHE.

Secrétariat, Adresse : ASA LOZERE
ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

Téléphone : 04.66.65.31.56 Fax : 04.66.49.05.02

Permanence:

Avant l'épreuve : ASA Lozère, ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

A compter du Samedi 8 Juillet 2018 8h, Mairie de la Malène

Organisateur technique

Nom : ASA Lozère

Adresse : ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée	M. COURT RégisLicence n°12645
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. GINIER Cédric Licence n°28482
Commissaires Sportifs	M. MARY ClaudeLicence n°1622
	M.RESSOUCHE ThierryLicence n°2265
Directeur de Course	M.PIC SébastienLicence n°570850
Adjoint au Directeur de Course	M.VALENTIN Cédric..... Licence n°190616
Commissaire Technique responsable	M. ROLLAND Jean PierreLicence n°2694
Commissaires Techniques adjoints	M. LAPIQUE Daniel.....Licence n°5826
	M.HINDERSCHIETT Nicolas.....Licence n°205810
Chargé de la mise en place des moyens	M. SALANSON ThierryLicence n°208141

Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme PAULHAN Sabine Licence n°136024
	Mme. GINIER Valérie..... Licence n°174698
Chargé des Commissaires de route	M. VALENTIN Denis Licence n°198361
Chronométrateurs	M.ARGILIER Florence Licence n°165260
	M.PUEL Marcel..... Licence n°147627

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 2 Juillet 2018 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le 5 Juillet 2018 à 22 heures.

Vérifications administratives :

- Le Samedi 7 Juillet 2018 de 16h à 19h30, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 8 Juillet 2018 de 7h à 8h30, à la Mairie de la Malène

Vérifications techniques :

- Le Samedi 7 Juillet 2018 de 16h15 à 19h45, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 8 Juillet 2018 de 7h15 à 8h45, Rue de la Mairie à la Malène

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 8 Juillet 2018 à 9h.

Briefing des commissaires le 8 Juillet 2018 à 7h30 sur la ligne de départ

Essais chronométrés le 8 Juillet 2018 de 9h à 12h

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 8 Juillet 2018 à 12h30

Course

- 1^{ère} montée le 8 Juillet 2018 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 8 Juillet 2018 à partir de 15h00
- 3^{ème} montée le 8 Juillet 2018 à partir de 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, Mairie de la Malène

Remise des prix le 8 Juillet 2018 sur place de la Malène à 19h

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 8 Juillet 2018 à 7h45 à la Mairie de la Malène.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

- Le Samedi 7 Juillet 2018 de 16h à 19h30, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 8 Juillet 2018 de 7h à 8h30, à la Mairie de la Malène

Vérifications techniques :

- Le Samedi 7 Juillet 2018 de 16h15 à 19h45, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 8 Juillet 2018 de 7h15 à 8h45, Rue de la Mairie à la Malène

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à la Malène:

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 8 Juillet 2018 à 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 8 Juillet 2018 à 7h45.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Sans Objet.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms 2018.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LOZERE – BP 11 48001 MENDE Cedex jusqu'au 2 Juillet 2018 à Minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 €, réduits à 160 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et 130 € pour les licenciés ASA Lozère avec la publicité de l'organisateur.

L'épreuve est également ouverte aux personnes prenant un titre de participation (licence à la journée).

Elles devront s'acquitter en plus des droits d'engagement ci-dessus, la somme de 65€ et présenter aux vérifications administratives :

- un certificat médical attestant qu'elles sont aptes à la pratique du sport automobile
- le permis de conduire en cours de validité

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2018.

4.2.7. ECHAPPEMENT

Niveau sonore maximal :

Voitures fermées, Groupes CM et GTTS: 105 dB A maxi

Voitures ouvertes: 110 dB A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2018.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité dans France Auto Spécial Règlement 2018.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Si nécessaire, les publicités optionnelles et obligatoires sont précisées par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de la Malène Gorges du Tarn se déroulera sur la commune de la Malène, sur la RD43.

La course se déroulera en 3 montées de courses

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la RD43, PR 2.000

Arrivée : sur la RD43, PR 3.650

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1.650 Kms

Modalités de retour au départ : en convoi accompagné après chaque montée.

Parc de départ (*lieu*) : RD43

Parc d'arrivée (*lieu*) : RD43

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par la RD 43 dans le sens La Malène vers la Canourgue

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 50 m avant le départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2018.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la Place du village de la Malène

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la course, à proximité de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Mairie de la Malène
- pendant les essais et la course au parc départ : à proximité de la ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : Mairie de la Malène

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra:

Lieu : Mairie de la Malène ou Ligne de Départ

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de Mende

Lieu : Mende - Téléphone n° 04.66.49.49.49

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2018.

Procédure de départ : Feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2018.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

		1er	2ème	3ème
Scratch		300 €	200 €	170 €
Groupes ou Groupes confondus (+5 partants)		160 €	110 €	-
Classes	10 partants et +	160 €	100 €	60 €
	6 à 9 partants	140 €	80 €	50 €
	3 à 5 partants	100 €	70 €	-
	1 à 2 partants	70 €	-	-
Classement Féminin (si au moins 3 partantes)		120 €	-	-

Les prix ne sont pas cumulables, seul le plus fort sera attribué.

En dessous 50 partants, les prix en espèces seront diminués de 20%.

La remise des prix se déroulera le 8 Juillet 2018 à 19h sur la Place de la Malène.

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents.